

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

VISAS :

DECRET N° 80/272 du 18/06/80

/MTJ.DGTFI. T.

Portant intégration et nomination de Monsieur
NGOMA Alexandre dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.B.

DCF.

D E C R E T E :

•••/•••

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur NGOMA Alexandre né vers 1952 à Dolisie, titulaire du diplôme d'Ingénieur des Ponts et Chaussées obtenu à l'Institut des Ponts et Chaussées de Moseou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 18 Juin 1970

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports et
de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHI-T.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.

Colonel Louis SYLVAI

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

AMPLIATIONS

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
DCF.	1
MTAC	2
DOSSIER	3
INTERESSÉ	1
SGCM/BC	2
G.I.E.	